



Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Antigel et Réfrigérant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Old World Industries, LLC
4065 Commercial Ave.
Northbrook, IL 60062 - USA
T (847) 559-2000
www.oldworldind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (800) 424-9300; (703) 527 3887 (International)
Chemtrec

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Repr. 2 H361
STOT RE 2 H373

Textes des phrases H: voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Attention

Mentions de danger (GHS-US) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral)

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P264 - Se laver les zones affectées soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Porter un équipement de protection personnelle comme requis
P301+P310 - En cas d'ingestion: appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison
P301+P330+P331 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans des sites disposant d'installations appropriées d'élimination des déchets, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% by wt	Classification SGH-US
éthylène glycol	(n° CAS) 107-21-1	<= 50	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Eau	(n° CAS) 7732-18-5	< 50	Non classé
diéthylène glycol	(n° CAS) 111-46-6	< 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
potassium p-tert-butylbenzoate	(n° CAS) 16518-26-6	< 2	Repr. 2, H361
benzoate de dénatonium	(n° CAS) 3734-33-6	30 - 50 ppm	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Demander immédiatement conseil à un médecin. Mettre la victime au repos. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Rincage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins). Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
- Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Si l'irritation oculaire persiste: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Consulter d'urgence un médecin. Rincer la bouche. Si la victime est consciente et éveillée, la faire boire deux verres d'eau. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si un avis médical tarde à venir, et si la victime a avalé un volume modéré de substance (quelques onces), alors faire boire trois à quatre onces de spiritueux comme du whisky. Aux enfants, donner proportionnellement moins d'alcool, selon le poids.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) par voie orale. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. La dose mortelle pour les humains est estimée à 100 ml (3 oz).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un antidote intraveineux efficace utilisé par le médecin est le 4-méthylpyrazaole, un puissant inhibiteur d'alcool déshydrogénase, qui bloque efficacement la formation de métabolites toxiques d'éthylène glycol. Il a été utilisé pour diminuer les conséquences métaboliques de l'empoisonnement par l'éthylène glycol avant que le coma par acidose métabolique, les convulsions et l'insuffisance rénale ne se produisent.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Sable. Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Poudre.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Peut étendre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Pendant un incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus des produits de combustion de composition diverse qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome complet à pression positive (SCBA). . Vêtement de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Se référer à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les zones affectées soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Le produit peut se solidifier à des températures inférieures à -37 °C (-34 °F). Ne pas entreposer près de la nourriture, de denrées alimentaires, de médicaments ou d'approvisionnement en eau potable. Ne pas couper, percer, souder, utiliser un chalumeau, etc. sur les contenants même lorsqu'ils sont vides.

Produits incompatibles : Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes et agents oxydants.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthylène glycol (107-21-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	10 mg/m³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Upper Respiratory Tract (URT) & Eye irritant
OSHA	Non applicable	

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile. Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires : En cas d'exposition à des niveaux supérieurs aux limites d'exposition porter une protection respiratoire appropriée.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8,6
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Nul
Point de congélation	: -37 °C (-34 °F)
Point d'ébullition	: 107 °C (224 °F)
Point d'éclair	: 116 °C (241 °F) [100% l'éthylène glycol] <i>ASTM D56</i>
Température d'auto-inflammation	: 400 °C (752 °F) [100% l'éthylène glycol] <i>Littérature</i>
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 0,1 mm Hg @ 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,07
Masse volumique	: 1,07 kg/l (8.7 lbs/gal)
Solubilité	: Eau: Complet
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable.

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0,00

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. fumée. Alcools. Aldéhydes. Ethers.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
DL50 orale rat	584,00 mg/kg (Rat; Étude de littérature)
DL50 cutanée lapin	> 2 000,00 mg/kg (Lapin; Étude de littérature)
ATE US (voie orale)	584,00 mg/kg de poids corporel
éthylène glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	> 5 000,00 mg/kg (Rat; Étude de littérature)
ATE US (voie orale)	500,00 mg/kg de poids corporel
diéthylène glycol (111-46-6)	
DL50 cutanée lapin	11 890,00 mg/kg (Lapin)
ATE US (voie orale)	500,00 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	11 890,00 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 8,60

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 8,60

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. La dose mortelle pour les humains est estimée à 100 ml (3 oz).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
CL50 poisson 1	> 1 000,00 mg/l (CL50; 96 h; Salmo gairdneri)
CE50 Daphnie 1	13,00 mg/l (CE50; 48 h; Daphnia magna)
éthylène glycol (107-21-1)	
CE50 Daphnie 1	> 10 000,00 mg/l (CE50; 24 h)

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

éthylène glycol (107-21-1)	
CL50 poissons 2	40 761,00 mg/l (CL50; 96 h; Salmo gairdneri)
diéthylène glycol (111-46-6)	
CL50 poisson 1	> 5 000,00 ppm (CL50; 24 h)
CE50 Daphnie 1	> 10 000,00 mg/l (CE50; 24 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible. Aucune donnée (d'essais) disponible sur la mobilité de la substance.
éthylène glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,47 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,24 g O ₂ /g substance
DThO	1,29 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,36
diéthylène glycol (111-46-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Très mobile dans le sol. Photolyse dans l'air.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,02 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,51 g O ₂ /g substance
DThO	1,51 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,02

12.3. Potentiel de bioaccumulation

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
BCF poissons 1	1,4 - 3,6 (BCF; BCFBAF v3.00)
Log Pow	1,78 (Valeur estimative)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
éthylène glycol (107-21-1)	
BCF poissons 1	10,00 (BCF; 72 h)
BCF autres organismes aquatiques 1	0,21 - 0,6 (BCF)
BCF autres organismes aquatiques 2	190,00 (BCF; 24 h)
Log Pow	-1,34 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
diéthylène glycol (111-46-6)	
BCF poissons 1	100,00 (BCF; Autres; 3 days; Leuciscus melanotus; Système statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)
Log Pow	-1,98 (Calculé; Autres)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).

12.4. Mobilité dans le sol

éthylène glycol (107-21-1)	
Tension de surface	0,05 N/m (20 °C)
diéthylène glycol (111-46-6)	
Tension de surface	0,05 N/m
Log Koc	Koc, SRC PCKOCWIN v1.66; 1; Valeur calculée; log Koc; SRC PCKOCWIN v1.66; 0; Valeur calculée

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone	: Pas d'effet connu sur la couche d'ozone
Effet sur le réchauffement global	: Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans des sites disposant d'installations appropriées d'élimination des déchets, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s., , 9, III

N° ONU (DOT) : UN3082

Désignation officielle de transport (DOT) : Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s.,

Ministère des Transports (DOT) classes de danger : 9 - Class 9 - Divers matière dangereuse 49 CFR 173.140

Étiquettes de danger (DOT) : 9 - Class 9 (Divers matière dangereuse)



Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

Les emballages non en vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 203

Emballage de gros DOT (49 CFR 173.xxx) : 241

Symboles DOT : G - Identifie le PSN nécessitant un nom technique

Exceptions à l'emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 155

Limites de passagers par avion/train DOT (49 CFR 173.27) : Sans limite

Limites par avion cargo uniquement DOT (49 CFR 175.75) : Sans limite

Emplacement d'arrimage sur le vaisseau DOT : A - Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » d'un vaisseau de cargo et sur un vaisseau de passagers.

Autres informations : Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » d'un vaisseau de cargo et sur un vaisseau de passagers.

TDG

Reportez-vous au courant TMD Canada pour d'autres règlements canadiens

Transport maritime

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé par IMDG (en quantités sous 5,000 lbs dans un même colis intérieure)

Transport aérien

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé par IATA (en quantités sous 5,000 lbs dans un même colis intérieure)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations fédérales USA

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

EPA TSCA Regulatory Flag

Toxic Substances Control Act (TSCA): Les ingrédients actifs de ce produit sont énumérés

benzoate de dénatonium (3734-33-6)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

éthylène glycol (107-21-1)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)
Indiqué sur SARA Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers)

EPA TSCA Regulatory Flag T - T - indicates a substance that is the subject of a Section 4 test rule under TSCA.

RQ (Reportable quantity, section 304 of EPA's List of Lists) 5000 lb

Classification de risques SARA Section 311/312
Risque immédiat (aigu) pour la santé
Risque pour la santé différé (chronique)
L'éthylène glycol est assujéti aux déclarations d'inventaire annuel de niveau I et/ou II.

Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions
L'éthylène glycol est soumis à conditions de forme de rapports R .

diéthylène glycol (111-46-6)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Classification SIMDUT



Catégorie D Division
2 Subdivision A -
Substance très
toxique causant
d'autres effets
toxiques

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pas d'informations complémentaires disponibles

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Directives nationales

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

DSL (CANADA): Les ingrédients actifs de ce produit sont énumérés
ECL (South Korea): Les ingrédients actifs de ce produit sont énumérés .
EINECS (Europe): Les ingrédients actifs de ce produit sont énumérés
ENCS (Japan): Les ingrédients actifs de ce produit sont énumérés

15.3. Règlements des Etats - USA

California Proposition 65 - This product contains, or may contain, substance(s) known to the state of California to cause cancer, developmental toxicity and/or reproductive toxicity

éthylène glycol (107-21-1)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Non	Oui	Non	Non	

Road Choice OAT 50/50 Prediluted Antifreeze & Coolant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

éthylène glycol (107-21-1)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

diéthylène glycol (111-46-6)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger pour la santé NFPA

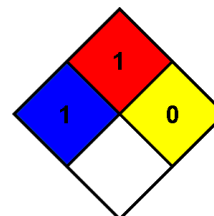
: 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Notation HMIS III

Santé

: 2 Danger Modéré - Blessure temporaire ou mineure peut se produire

Inflammabilité

: 1 Danger léger - Matériaux qui doivent être préchauffé avant l'ignition se produira . Comprend liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair supérieur à 93 °C (200 °F). (classe IIIB)

Physique

: 0 Risque minime - Les matériaux qui sont normalement stables, même en cas de feu, et NON vont réagir avec l'eau, polymériser, se décomposer, se condenser ou auto- réagir. Les non-explosifs .

Protection personnelle

B - Lunettes de sécurité, Gants

SDS GHS US (GHS HazCom 2012) OWI

Old World Industries, LLC n'offre aucune garantie, représentation ou garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'à-propos du matériel présenté dans ce document. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la sécurité, la toxicité et l'à-propos de ce produit pour son utilisation, sa manipulation ou son élimination du produit. Puisque l'utilisation réelle par d'autres personnes dépasse notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite n'est offerte par Old World Industries, LLC quant aux effets d'une telle utilisation, les résultats qui en découleront ou la sécurité et la toxicité du produit. Old World Industries, LLC n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation par d'autres personnes du produit décrit dans ce document. Les données dans cette FSSP se rapportent seulement au matériel spécifique à ce document et ne se rapportent aucunement à son utilisation en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus.